



Bonjour Maître, j'ai plusieurs prêts consommation (Bnp, sofinco

Par Kiri07, le 24/11/2015 à 14:57

Bonjour Maître,

j'ai plusieurs prêts consommation (Bnp, sofinco et facet).

suite à un problème de revenu, j'avais arrêté de payer tous mes crédits de consommation sauf le prêt de Bnp.

Suite à plusieurs relances de ces organismes, j'ai déposé un dossier surendettement à la banque de France, qui a été accepté devant le juge en 2008 pour 3 ans.

En 2012, 3 ans j'avais réglé les dettes de Bnp et sofinco sauf celle de facet car je n'avais pas eu les relances de cet organisme de 2012 à février /015.

Après réception, mars 2015, du 1er courrier de relance de cet organisme, je suis entré en contact avec eux pour négocier l'échelonnement de la somme restant due. Suite à une réponse négative de service de recouvrement, j'ai ignoré tous les courriers de ma part.

Le 20 novembre j'ai reçu une mise en demeure d'un huissier de justice

Concernant ce prêt.

Au regard des éléments ci-dessus, j'aimerais savoir s'il est possible d'effacer cette dette (prêt facet) en sous-basant des délais de forclusion?